

Circulaire 02/2024

Aux neurologues et clients de la SVK (assureurs-maladie et clients institutionnels)

Soleure, le 14 février 2024

Sclérose en plaques – Nouvelle situation en matière de garantie de prise en charge des coûts

Mesdames, Messieurs,

Depuis près de 30 ans, la SVK met en œuvre la procédure de garantie de prise en charge des coûts pour les traitements de la sclérose en plaques (SEP) sur mandat des assureurs-maladie affiliés. Cette prestation n'a pu être fournie que grâce à une étroite collaboration avec l'industrie pharmaceutique.

En raison de la numérisation des processus de contrôle des factures et de garantie de prise en charge des coûts et de l'introduction de la nouvelle infrastructure informatique de la SVK, des contrats adaptés ont été soumis à toutes les entreprises pharmaceutiques concernées et les contrats existants résiliés d'un commun accord au 31 décembre 2023.

Après des discussions approfondies entre les entreprises pharmaceutiques concernées et la SVK, de nouveaux contrats ont pu être conclus uniquement pour certains produits contre la SEP, avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Compte tenu de ce qui précède, la situation se présente comme suit:

- Jusqu'au 31 décembre 2023, la SVK a traité les garanties de prise en charge des coûts pour quasiment tous les traitements disponibles contre la sclérose en plaques.
- **Depuis le 1^{er} janvier 2024**, le traitement des demandes de prise en charge des coûts est limité à quelques produits seulement.
- La liste des médicaments avec un contrat en vigueur a été mise à jour sur notre site [Bienvenue à la SVK \(Médicaments SVK\)](#)
- Les médicaments sans contrat valable ne peuvent plus être sélectionnés sur notre formulaire en ligne.

- Si vous souhaitez faire une demande de prise en charge des coûts pour des produits pour lesquels il n'existe pas de contrat avec la SVK, nous vous prions de vous adresser directement à l'assureur-maladie concerné.

Compte tenu de cette nouvelle situation, la SVK cessera définitivement de traiter les demandes de garantie de prise en charge des coûts pour les traitements contre la sclérose en plaques au plus tard d'ici le 31 décembre 2024.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous présentons nos meilleures salutations.

SVK | FSA

Roger Schober
Directeur

Simone Sasso
Membre de la direction